



Numéro de l'acte	2023-120-DGSMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

QUESTION N°2023-120

MARCHE PUBLIC : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRANSPORT DE PERSONNES – GROUPEMENT DE COMMANDES

RAPPORTEUR :

Madame Corinne REANT
Adjointe au Maire, Affaires Scolaires

Madame REANT, Adjointe au Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n° 2019-31 en date du 8 avril 2019, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer et exécuter le marché Transport de personnes.

Ce marché est composé de deux lots :

Lot n° 1 : Transports réguliers – restauration scolaire, piscine municipale, complexe gymnique, médiathèque, etc...

Lot n° 2 : Transports occasionnels – Cinéma, salle des fêtes, voyage à Paris, voyage des aînés, concours des ville fleuries,

Le lot n° 1 a été attribué à la société VOYAGE INGLARD RD043 62 921 AIRE-SUR-LA-LYS CEDEX pour un montant de :

- Montant HT : 33 146,70€.
- Montant TTC : 36 461, 37€

Le lot n°2 a été attribué à a société AUTOCARS BEREYNE 62504 SAINT OMER

- Montant HT : 17 078,50 €.
- Montant TTC : 18 786,35 €

Le marché a une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019 reconductible trois fois

L'avenant n° 1 au lot n° 1 d'un montant de 15 454,54 HT et de 17 000 TTC une incidence financière de 11,65 % par rapport au marché initial calculée sur la période totale du marché soit quatre ans.

L'avenant n° 1 au lot n° 2 d'un montant de 1 707,85 € HT soit 1 878,96 € TTC représente une incidence financière de 10 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élevait alors à 18 896, 68€ HT soit 20 665,31 € TTC

Les présents avenants n°1 ont pour objet une prolongation du contrat d'une durée de 4 mois en vue d'assurer la continuité de cette prestation dans l'attente du lancement d'un nouveau marché public.

Le nouveau montant du marché (avenant n°1) s'élève à

Pour le lot 1 : 48,601,24 € HT soit 53 461,37€ TTC

Pour le lot 2 : 18 786,35 € HT soit 20 655,31 € TTC

La durée du marché est prolongée de 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2023.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 12 juillet 2023 a rendu un avis favorable en vue de la conclusion des avenants n°1 avec les sociétés VOYAGE INGLARD et AUTOCARS BEREYNE

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter les avenants n°1 au marché de transports de personnes pour les montants respectifs de 15 454,54 HT et de 17 000 TTC pour lot 1 (VOYAGE INGLARD) et de 1 707,85 € HT soit 1 878,96 € TTC pour le lot 2 (AUTOCARS BEREYNE)

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

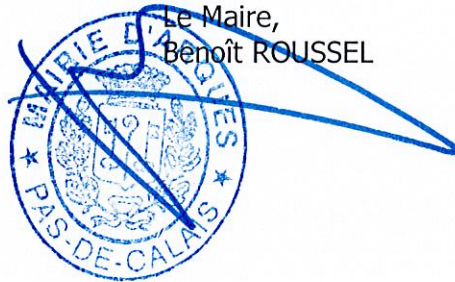
- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 12 juillet 2023

La secrétaire de séance,
Corinne REANT



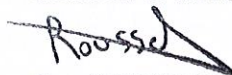
Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

le 18 JUIL 2023 et publication ou
notification le 18 JUIL 2023

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

Affiché le 18 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Douze Juillet à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six juillet 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 16 présents
- 5 absents non excusés
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Isabelle CLABAUX ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Peggy VAN GOETHEM – MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.